



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 février 2026

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : ouverture prochaine d'un guichet d'aide économique aux éleveurs de volailles affectés par l'épizootie 2025-2026, avec dispositif d'avance

A l'occasion du Salon international de l'Agriculture, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, annonce une aide économique aux éleveurs de volailles affectés par l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) 2025-2026, avec la mise en place d'un dispositif d'avance. Le guichet sera ouvert d'ici début avril.

La dynamique épizootique 2025-2026 de l'IAHP a été marquée cette année par une forte pression virale dans l'avifaune sauvage. A date, plus de 140 foyers ont été recensés en France.

Après le déploiement du dispositif d'indemnisation sanitaire, Annie Genevard, a annoncé ce jour l'ouverture prochaine d'un dispositif d'indemnisation économique pour la saison d'IAHP 2025-2026 en cours, pour les éleveurs foyers et non foyers situés en zones réglementées., impactés en raison des interdictions de mise en place et de mouvements de volailles. Compte tenu du contexte actuel de stabilisation sanitaire, les pertes induites par les vides sanitaires prolongés pourront être indemnisées à hauteur de 90 %.

Sans attendre la fin de l'épizootie, il est essentiel d'apporter un soutien économique aux éleveurs concernés par les mesures sanitaires de lutte mises en place. Sont éligibles les exploitations ayant une activité d'élevage de volailles à vocation commerciale ou d'engraissement, à l'exclusion des activités de reproduction. Elles doivent être situées dans des zones réglementées (zones de protection, zones de surveillance) pendant la saison épizootique d'IAHP 2025-2026 et avoir subi des pertes économiques. Ces éleveurs pourront déposer une demande d'avance d'ici début avril, via un téléservice géré par FranceAgriMer.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv